L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 23 AOUT 1888.

OFFICIEL.

Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane.

Session Régulière de 1888.

No 137.] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la section 8 de la loi intitulée "Loi relative aux cours de district et de leurs députés dans tout l'Etat, excepté la paroisse d'Orléans," ladite loi étant celle de 1882, portant le No 43, approuvée le 26 juin 1882.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section 8 de la loi No 43, approuvée le 26 juin 1882, intitulée "Loi relative aux pouvoirs et devoirs des greffiers de cours de district et de leurs députés, dans tout l'Etat, excepté la paroisse d'Orléans, est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivant :

Section 8.—Il est décrété, etc., que les greffiers, avec l'approbation du juge peuvent nommer des députés qui prêteront le serment commandé par la Constitution; ceux-ci exerceront tous les pouvoirs accordés aux greffiers, aux recorders ex-officio d'aliénation, d'hypothèques et d'autres actes publics, aux notaires ex-officio, aux greffiers ex-officio des cours d'appel, excepté les pouvoirs judiciaires que la présente loi réserve ou toute loi future pourra réserver, conformément à l'article 122 de la Constitution, au greffier seul ou à son député en chef, quand ledit greffier est absent ou incapable d'agir, pour une cause quelconque. Il est bien entendu que le député en chef ne pourra en aucun cas recevoir un bon ou cautionnement pour injonction ou tout autre writ conservateur.

Dans le cas de mort, démission ou destitution d'un greffier de cour de district, il en sera désigné un autre par le juge, lequel restera en place jusqu'à ce que son successeur ait été nommé ou élu et dûment qualifié.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original,
Jos. GEBELIN,
Assistant-Secrétaire d'Etat.

No 138.] LOI.

Pour pourvoir au paiement de la ville de Monroe d'un quart des amendes et forfaitures de bons provenant de causes criminelles dans la cour de district de la paroisse Ouachita.

Attendu que, avis ayant été donné pendant plus de trente jours avant la présentation de ce bill, conformément à la loi, et la preuve ayant été fournie avant le vote de la présente loi, conformément à l'article 48 de la constitution.

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane,

Section 1.—Que la ville de Monroe, représentée par son maire et son conseil de ville, recevra un quart de toutes les amendes et de tous les bons forfaits provenant de poursuites criminelles dans la cour de district de la paroisse Ouachita.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Qu'un quart de toutes les amendes et de tous montants des bons forfaits ainsi perçus, sera payé au maire et au conseil de ville de Monroe, et les trois quarts restant à la paroisse Ouachita.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi contraire à celle-ci est et demeure rappelée, et que la présente loi sera mise en vigueur dès qu'elle aura été votée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Pour copie conforme à l'original,
Jos. GEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 139.] LOI

Pour amender et décréter à nouveau une loi intitulée No 4, approuvée le 19 février 1880, amendant et décrétant à nouveau la section 2521 des Statuts Révisés de la Louisiane.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la loi No 4 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvée le 19 février 1880, est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants : Le Gouverneur nommera, avec le consentement du Sénat, autant de notaires pour la paroisse d'Orléans qu'il le jugera nécessaire, lesquels, outre les qualifications exigées déjà par la loi, devront fournir un bon, avec une bonne caution solvable, ou plusieurs cautions, pour la somme de $5,000, souscrit en faveur du Gouverneur de l'Etat, dans les conditions voulues par la loi pour répondre du fidèle accomplissement de leurs devoirs. Le dit bon sera enregistré au bureau du contrôleur des aliénations dans un livre spécial tenu à cet effet, après avoir été dûment approuvé par un des juges de la cour civile de district de la paroisse d'Orléans.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi contraire à la présente est abrogée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
Jos. GEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 140.] LOI

Relative aux inventaires de successions dans la paroisse d'Orléans.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que des copies dûment certifiées de l'original des inventaires d'une succession pris dans la paroisse d'Orléans, peuvent être retournées à la cour ayant juridiction pour le règlement de la Succession, et seront admises en preuve dans les cours de justice.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi en conflit avec la présente est et demeure rappelée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Pour copie conforme à l'original,
Jos. GEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 141.] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la section 1034 des Statuts Révisés de 1870.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section 1034 des Statuts Révisés de 1870 est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants : Section 1034. Il sera du devoir des greffiers des différentes cours de district par qui ces jugements ont été rendus, de signifier les dits jugements aux parties intéressées, comme dans les affaires civiles ordinaires, et après la signification et le retour, et à l'expiration des délais ordinaires, de faire exécuter les dits jugements. Les shérifs de chacune des dites cours, dans tout l'Etat, sont tenus d'exécuter sans délai ces jugements

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que cette loi aura tout son effet dès qu'elle aura été votée et promulguée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original,
Jos. GEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 142.]
RÉSOLUTION CONCURRENTE.

Il est résolu par le Sénat, avec le concours de la Chambre des Représentants, Que le Gouverneur est autorisé à passer avec la "Baton Rouge Waterworks Company" un contrat pour fournir de l'eau à la Maison d'Etat et à ses dépenses et pour y placer les conduits nécessaires.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Pour copie conforme à l'original.
Jos. GEBELIN,
Assistant-Secrétaire d'Etat.

No 143.] LOI

Pour amender et décréter à nouveau l'article 3322 du Code Civil relatif aux hypothèques judiciaires.

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que l'article 3322 du Code Civil de la Louisiane est amendé et décrété à nouveau dans les termes suivants :

L'hypothèque judiciaire prend effet du jour où le jugement a été enregistré de la manière ordonnée ci-après, pourvu que les jugements, la paroisse d'Orléans exceptée, rendus à un terme quelconque de la Cour ne puissent avoir d'effet pour créer une hypothèque judiciaire entre créanciers de jugement si ce n'est à partir du jour de l'ajournement du terme pendant lequel le jugement a été rendu, quoiqu'il ait été enregistré avant l'ajournement du dit terme.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
Jos. GEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

La troupe de l'Opéra.

La direction de notre Opéra fait à Paris de bonne et active besogne, d'après ce que nous dit une nouvelle lettre, du 10 août celle-là.

La dugazon est trouvée, et avant d'aller plus loin, laissez-moi vous affirmer, en nous étayant d'une longue expérience, que cet emploi est souvent un de ceux qui coûtent le plus de recherches à un impressario consciencieux. En effet la dugazon forme, pour ainsi parler, la mitoyenne avec la chanteuse légère.

Celles qui ont assez de ressources vocales, afin de briller dans ce premier emploi, se grisent vite de leur succès, et vite elles aspirent à la promotion et veulent s'élever à ce rang de chanteuse légère infiniment plus payé que l'autre.

Si bien que fréquemment force est aux directeurs de faire assez maigre chère en cela et de se contenter, pour cet emploi de dugazon, de voix suffisant à peine à la petite opérette, au vaudeville chanté d'autrefois.

Mme et M. Maugé paraissent avoir eu la main heureuse en cela. Mlle Lovely—un joli nom et sonnant bien surtout à des oreilles anglaises, qui vient de signer l'engagement pour la Nouvelle-Orléans, n'est pas la première venue, comme moyens, comme talent. Elle appartenait encore à la remarquable troupe de M. Carvalho, l'un des impressarios les plus distingués que nous connaissons, quand survint l'affreuse catastrophe de l'Opéra comique, en 1887.

Elle y a chanté avec succès plusieurs ouvrages importants, entr'autres *Les Dragons de Villars*, si nous ne nous trompons. Et à lettre dont nous nous autorisons ici, porte que sa voix est fraîche, jolie, bien timbrée; que sa personne est comme sa voix, au mot "timbrée" près, bien entendu, et enfin qu'elle a un répertoire fort étendu.

Dans le numéro de l'*Abeille* d'hier nous avons dit à nos lecteurs l'engagement de M. Lafarge, ténor demi-caractère. M. Lafarge a, en effet, donné sa signature à la direction de l'Opéra de la Nouvelle-Orléans ; néanmoins les directeurs de l'Opéra et de l'Opéra Comique de Paris, théâtres subventionnés, ayant le droit, durant le mois qui suit chaque concours annuel du Conservatoire de Paris, d'en engager les lauréats, à un prix imposé, ils pourraient encore user de ce privilège à l'égard de M. Lafarge, qui vient, ainsi que nous l'avons écrit, d'y obtenir un second prix d'opéra. Toutefois la première semaine s'étant écoulée sans qu'ils aient prévalus de ce privilège, il est à présumer que l'engagement est définitif. L'artiste conclut sous cette réserve, peut être considéré comme définitif.

M. Lafarge est, s'il faut en croire notre correspondant, un fort beau garçon, peut-être un peu grand pour la scène. Il est très crânement planté : une carrure bâtie par les romains, comme on dit. Seulement il n'aura nullement besoin de *concours* pour réussir, paraît-il.

On affirme qu'il chante, entr'autres, *Roméo et Juliette*, *Faust*, *Carmen*, *Haydée* avec ces deux toutes trop négligées, trop oubliées à la rampe : "demi-teintes si charmantes qu'en l'entendant on fermerait presque les yeux afin de ne rien perdre." Une nature toute sympathique, nous écrit-on.

Nous lisons dans la *Gazette de France* à propos de son concours :

"Ce colosse, qui ressemble un peu à Henri Rochefort et un peu à Damas père, a du reste une voix fraîche et pure, et il s'en sert, ainsi avec une habileté consommée, du moins avec assez de bonne grâce. Il a dit plus que convenablement l'air d'HAYDÉE : *Ah! que Venise est belle!*"

A ce même concours de juillet, 1888, Mlle Armand, contralto, élève de M. Warot, comme M. Lafarge, obtenait la même distinction que ce dernier. Elle a été immédiatement engagée au Grand Théâtre de Lyon, dont on sait l'importance, et que dirige notre vieil ami M. Campo Casso, l'un des directeurs les plus éminents, les plus artistiques qui soient en France. On voit qu'il ne faut point faire fi des seconds prix ; et la Nouvelle-Orléans peut être satisfaite d'avoir la même part que le théâtre de Lyon, subventionné à 250,000 francs par an.

West End.

Ce ne serait point assez de dire que le succès de Mlle Alice Raymond continue, se soutient : la vérité est qu'il grandit et que déjà elle est en pleine possession de la vogue. La foule a repris le chemin du West End : chaque soir, pas un train qui ne soit plein.

Nous vous conseillons d'entendre, et d'entendre plusieurs fois la jeune et aimable artiste, dont l'engagement est forcément très court.

Aujourd'hui, quatrième soirée avec un programme nouveau.

Un bourgeois de Paris, absent depuis un mois, examine à son retour les comptes de sa cuisinière.

—Mais, lui dit-il, vous me comptez autant que quand je ne suis pas en voyage?

—Oh! monsieur, une personne de plus ou de moins! ...

ROYAL BAKING POWDER

Absulument pur.

L'effet de cette POUDRE est infaillible. C'est une merveille de pureté, de force et d'innocuité. Son emploi est bien plus économique que celui des poudres ordinaires, et elle échappe elle-même à toute comparaison avec la multitude des autres préparations communes, sans valeur, incomplètes sous le rapport du poids, chargées d'alun et de phosphates.

Vendues seulement en seaux. ROYAL BAKING POWDER CO., 106 Wall Street. New York.
En gros par SMITH BROS & CO,
SCHMIDT & ZIEGLER.
6nov. 87—1 an—mar.jeu.sam

Les récoltes.

Quels que soient les événements qui se passent en Europe—on sait que la partie y est sérieusement engagée et que les cartes s'y brouillent, chaque jour, davantage, surtout en ce qui concerne la France, à l'intérieur plus encore qu'à l'extérieur—quels que soient ceux qui ont lieu en Amérique, spécialement dans l'Union, où vient de commencer une campagne électorale, du succès de laquelle dépend, en partie, l'avenir de notre principale industrie, rien de tout cela n'agit sérieusement sur nous. Nos préoccupations se portent ailleurs. Nous venons d'être éprouvés cruellement, comme nous ne l'avons peut-être pas été, depuis un demi-siècle, par les éléments déchaînés contre nous et il n'est pas un habitant à la Nouvelle-Orléans qui ne se demande aujourd'hui, quelles peuvent être les conséquences de cet extraordinaire ouragan.

Nous avons déjà parlé des désastres qu'a dû subir la ville, surtout dans sa partie basse, à partir de la rue Claiborne jusqu'au Lac. Les dégâts sont énormes; ils grandissent à chaque rapport qui nous parvient, mais nous n'avons pas trop le droit de nous en plaindre. Ici, nous sommes fautifs et nous n'avons qu'à nous frapper la poitrine, à faire notre "meâ culpâ". Nous l'avons bien mérité; nous avons été à cet égard d'une négligence, d'une imprévoyance impardonnables et nous ne récoltons, en définitive, que ce que nous avons semé. Mais, en dehors de la Nouvelle-Orléans, il y a les campagnes qui font toute la richesse de l'Etat, les campagnes dont nous vivons et qui sont, elles, d'innocentes victimes des caprices brutaux de la nature. Là, les perplexités deviennent poignantes et on ne peut plus légitimes. Jusqu'où s'est étendu l'ouragan? Quelle région a-t-il frappée? Quelle région a-t-il épargnée? Envers laquelle s'est-il montré moins impitoyable?

Après trois jours, c'est ce qui est bien difficile de déterminer; jusqu'à l'heure où nous écrivons, il n'y a que des rapports vagues et tout-à-fait partiels; impossible de porter un jugement, même sur la récolte de riz, celle qui doit être la plus sérieusement affectée, à cette époque de l'année. Le peu de nouvelles que l'on a reçues jusqu'ici sont assez mauvaises et à mesure qu'elles se succèdent, elles deviennent plus tristes, plus décourageantes. Espérons qu'elles sont exagérées et que les pertes seront moins graudes qu'on ne le dit. Comment avoir des renseignements certains, quand les lignes télégraphiques et téléphoniques sont interrompues?

Quant à la canne, elle a dû être versée en bien des endroits; mais il n'y a pas sujet de s'alarmer sérieusement pour le moment. Que le temps se remette promptement et elle peut se relever et nous donner encore une bonne récolte.

Sans ce malencontreux désastre, elle eut été aussi abondante que celle de l'an dernier, si elle ne devait pas la surpasser.

En somme, il n'y a pas encore à désespérer. Rien ne nous fait prévoir que les récoltes sont détruites, comme on le disait hier, dans la journée, et nous espérons que les événements démentiront ces tristes prévisions.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 22 aout 1888.

Thermomètre de E. & L. CLAUDEL Opticiens, No 142 rue du Canal
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	78	25
Midi	88	30
3 P. M.	88	30
6 P. M.	80	26

MARIAGES NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Charles Fehrenbach à Mlle Kate Bosch.
John Carney à Mlle Emma M. Kuonot.
Wm H. Glynn à Mlle Sallie Carroll
John H. Deblank à Mme Veuve Margaret Crowley.
Willie P. Wright à Mlle Mary Stille
Auguste Valcour à Mlle Joséphine L. Collet

Naissances.

Mme Mariano Albanese, un garçon.
Mme David McCord, un garçon.
Mme Gustave Pixberg, un garçon.
Mme Jules Vallon, un garçon
Mme Jacob Auderer, une fille.
Mme Walter F. Ellis, un garçon
Mme Chas. H. Culbertson, une fille.
Mme George S. Pettit une fille.

Décès

Mme Veuve Julia Shea 85 ans, rues Thalie et St Thomas.
Wm P. Faulie, 64 ans, rues Arabella et Perrier.
Kate E. Welsh 11 mois, 401 rue Howard.
Mme Henrietta Byrne, 10 ans, 351 rue Carondelet.
Mme Veuve Anna Hanswall, 63 ans, 361 rue de Chartres.
Levinia Talbot, 67 ans, Hôtel Dieu.
Aretus Otis 15 mois, rue Delaronde, Alger.
Walinda Jones 6 ans, rue Washington, Alger.
Metta Smith 8 ans, rue ... Alger.
Diphthérie.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations :

John Trisconi à Louis Albert Chapotel, un terrain situé à Milneburg, dans la paroisse d'Orléans, borné par les rues Champs Elysées, Columbia, American wharf et Marigny, $100.

Richard H. Herwin à John Schott, un terrain borné par les rues St-Claude, Désiré, Elmire et Remparts, $100.

Samuel R. Carey et als. à Robert Carey, un terrain borné par les rues St-Charles, Carondelet Erato et Thalie, $9500.

Mme Mary A. Cronan à Charles Getzinger, deux terrains bornés par les rues Fulton, Front, Commune et Gravier, $5000.

Philip Throunk à Peter Siren, trois terrains bornés par les rues Tchoupitoulas, Jersey, Bordeaux et Valence, $2500.

LES INONDES.

La situation en ville et les dégâts dans la contrée—Deux nouvelles victimes—Disparition d'un jeune homme.

Les quartiers inondés sont toujours sous l'eau dont le niveau, au lieu de baisser, a monté au contraire par les pluies d'hier, si bien que l'on ne s'aperçoit guère du travail des machines à drainer, qui sont cependant toutes en mouvement.

Les odeurs nauséabondes que répandent les animaux noyés deviennent insupportables et prennent des proportions inquiétantes. Heureusement, le commissaire des travaux publics a promis d'employer ses hommes à rejeter ces animaux dans les bayous et à les pousser jusqu'au lac. D'autre part, le Bureau de Santé va prendre les mesures qu'exige la situation. De tous côtés on répare les ponts et les tombereaux enlèvent les débris qui encombrent les rues.

Partout on relève les clôtures et l'on répare les dégâts pour effacer au plus tôt les traces de la tempête. Sur tous les toits, les couvreurs sont à l'œuvre et dans toutes les maisons l'on replâtre les murs.

Le maire a prévenu le chef de police d'avoir à faire mettre en fourrière tous les animaux errants. C'est là une mesure aussi nécessaire que peu praticable.

Les dégâts que causent ces animaux en piétinant les jardins qui ne sont plus protégés par leurs clôtures et les bords des fossés qu'ils comblent de terre, exigent que l'on agisse ainsi si l'on ne veut imposer au département des travaux publics des réparations considérables dans toute la ville, où il y aura déjà assez à faire. D'un autre côté on ne peut demander aux malheureux inondés dont toutes les clôtures sont renversées de tenir leurs animaux renfermés.

Dans les écuries les bestiaux ont de l'eau jusqu'au poitrail et se tiennent dans les rues où ils cherchent les places les plus élevées et particulièrement au centre de la rue du Canal ou le sol émerge de l'eau en maints endroits. C'est là que la plupart des laitiers qui habitent ces quartiers donnent la nourriture à leurs vaches et à leurs chevaux qui y cherchent refuge. Voilà donc des intérêts d'autant plus difficiles à concilier qu'il ne sera point commode de s'emparer de ces animaux et de leur donner la chasse dans deux ou trois pieds d'eau.

Ces mesures, étant donné les circonstances, peuvent même être qualifiées de vexatoires lorsque l'on considère que des accusations seront portées contre ceux dont on aura mis les bestiaux en fourrière. Le moment est mal choisi pour faire observer une ordonnance que depuis si longtemps on viole impunément; on devrait tout au moins accorder aux propriétaires après que l'eau sera retirée, un délai pour réparer leurs clôtures, à l'expiration duquel il sera permis d'agir contre les délinquants.

La station de quarantaine de l'Atchafalaya a été enlevée de ses fondations et emportée à 12 pieds, mais à part les vitres brisées et quelques autres dommages les dégâts sont relativement insignifiants.

A la station du Mississippi plusieurs navires ont rompu leurs amarres mais on ne pense pas qu'aucun d'eux ait subi de graves avaries.

Une Chevelure

Exubérante ne peut être conservée qu'en entretenant le cuir chevelu propre, frais et libre de toute teigne, ainsi que le corps dans une bonne condition de santé. La grande popularité de la Vigueur des Cheveux d'Ayer est due à ce qu'elle nettoie le cuir chevelu, favorise la pousse des cheveux, empêche leur chute, et leur donne ce doux et soyeux luisant si essentiels dans la beauté parfaite.

Frederick Hardy, de Roxbury, Mass., un monsieur âgé de cinquante ans, perdait ses cheveux rapidement et ce qui restait, tournait au gris. Après avoir fait l'essai de différentes préparations, sans aucun bénéfice, il commença à se servir de la Vigueur des Cheveux d'Ayer. "Elle arrêta la chute," écrit-il; "et, à ma grande surprise, fit que mes cheveux blancs (sans teindre le cuir chevelu) devinrent de la même nuance brune qu'ils avaient quand j'étais dans ma vingt-cinquième année."

Dix Ans Plus Jeune.

Mme. Mary Montgomery, de Boston, écrit: "Pendant des années, j'étais obligée de porter un bonnet pour cacher une place chauve sur le sommet de ma tête; mais maintenant, j'ai serré joyeusement mon bonnet, car votre Vigueur des Cheveux en a amené une nouvelle pousse. Je pouvais à peine en croire mes yeux quand je vis d'abord mes cheveux pousser; mais ils y sont, et j'en suis enchantée. *Je parais dix ans plus jeune.*"

Un pareil résultat a eu lieu, en faisant usage de la Vigueur des Cheveux d'Ayer, pour Mme. O. O. Prescott, de Charlestown, Mass., Mlle. Bessie H. Bedloe, de Berlington, Vt., Mme. J. J. Burton, de Bangor, Me., et d'autres personnes en grand nombre.

La perte des cheveux, peut-être, est due à l'impureté du sang ou aux désordres de l'estomac et du foie, et dans ce cas, un traitement par la Salsepareille d'Ayer ou bien par les Pilules d'Ayer jointes à la Vigueur, peuvent être nécessaires pour donner la santé et le ton à toutes les fonctions des organes du corps. En même temps, on ne saurait trop dire que nul de ces remèdes ne peut faire beaucoup de bien sans un essai persévérant et une stricte attention à la propreté et à la sobriété.

Ayer's Hair Vigor,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendue par tous les Pharmaciens et les Parfumeurs.

Les trains ont repris leur service sur toutes les lignes de chemins de fer mais les communications télégraphiques n'ont pas encore été rétablis bien que l'on soit activement à l'œuvre de tous côtés.

Les trains ramènent de différentes directions des voyageurs qui donnent des détails sur la tempête qui a sévi dans toute la contrée avec une extrême violence. Il paraît que le long des voies la quantité des arbres abattus est considérable.

On n'a encore que peu de nouvelles des paroisses, mais celles que l'on a reçues sont mauvaises.

Le riz a été fort endommagé et la récolte de maïs dans la plupart des paroisses, et principalement les paroisses Assomption et Ascension, est très compromise : on ne pourra la sauver en partie que si le beau temps revient promptement. A Morgan City, M. Bad. Pulaski a été tué.

Dans toutes les paroisses où a sévi la tempête, la canne est couchée sur le sol, et les épis de riz qui étaient murs ont perdu leurs grains. Presque toutes les sucreries ont été détruites, une foule d'habitations démolies, une quantité considérable d'arbres arrachés. Dans la Baie de Berwick deux bateaux, le Somby et le Lone Star ont sombré

Dans la paroisse Lafourche on estime que la moitié des récoltes est perdue.

On n'a toutefois encore aucune donnée exacte sur les dégâts causés dans chaque paroisse, mais de tous côtés on est occupé à les estimer et on ne saurait tarder à les connaître.

MM. Chas. Butler et Geo. F. Gormley, qui se trouvaient aux Rigolets et dont on n'avait pas de nouvelles sont arrivés hier matin sains et saufs.

Dans la paroisse Terrebonne on craint que la tempête n'ait fait quelques victimes.

A Mobile l'eau de la baie a envahi une partie de la ville qui se trouve sous cinq pieds d'eau.

Sur la ligne du Louisville & Nashville, le dernier char d'un train vestibule qui retournait en arrière pour regagner Ocean Springs a heurté un arbre énorme tombé sur la voie et l'a traîné pendant plus de 100 pieds. Il en est résulté de grands dommages pour le char dont les ponts et les marchepieds ont été mis en pièces. L'accident est arrivé dimanche soir et ce n'est que lundi matin, à 9 heures, que l'on a eu sous la main un nombre suffisant d'ouvriers pour remettre sur la voie le wagon qui avait déraillé. Ce n'est qu'à 4 heures de l'après-midi qu'on y est parvenu.

Revenons à la Nouvelle Orléans.

On a transporté hier à la Station Centrale le corps d'une femme trouvé dans le Nouveau Bassin, près de la gare du Mississippi Valley.

On craint qu'il ne soit arrivé malheur à un jeune homme du nom de Wm Clay, qui habitait rue Claiborne No 216. Il a disparu depuis dimanche soir.

Le service télégraphique des signaux d'incendie est complètement ...

Les fils télégraphiques du système du wagon de police ne sont pas encore réparés.

Dimanche soir, lorsque le capitaine Pierce, n'ayant que quatre hommes à sa disposition pour réparer les digues du canal Melpomène, il a fait appel à la bonne volonté des nègres qui se sont établis le long des rives de ce canal et cultivent des jardins sans payer aucune taxe.

Six d'entre eux, les nommés Peter Voohick, Jack Hall, Walsh Merritt, Joe Jackson, John Ford et Calhoun Cage ont offert leurs services et ont travaillé sans relâche au milieu de la bourrasque à exhausser la digue sur une longueur de 1800 pieds. Le Cap. Pierce les remercie des services qu'ils lui ont rendus, mais il va prendre des mesures pour faire déloger tous ceux qui ont refusé de lui prêter leur concours. Il les avait déjà prévenus il y a un mois que s'il voulaient séjourner en cet endroit ils auraient à payer une taxe.

Cour Civile.—Wm Myhan contre la Louisiana Electric Light Co. pour $25,000 de dommages pour la mort de E. Myhan, fils du demandeur.

Wm F. Dullham contre A. Faure pour $138.50.

Chas A. Thiel et H. B. Nunez ont demandé le poste de surveillants dans les entrepôts publics.

Cour criminelle.—Section A—Au sujet de la demande d'habeas corpus faite par S. Atkinson, le juge Marr rendra sa décision ce matin à 10 heures.

Section B.

Geo. Smith, larcin, deux ans de pénitencier.

John Moore, port d'armes cachées, dix jours de prison.

Charlotte Redmond, voies de fait, un mois.

L'instruction de l'affaire Geo. Dunn a été renvoyée indéfiniment et l'accusé mis sous caution de $10,000.

Deuxième cour du recorder. John Slaughter, vol, $1000 de caution.

Banquet.—Tous nos remerciments à la Phœnix Benevolent Association, qui nous convie à un banquet qu'elle donnera dimanche prochain, à 4 heures au Fort Espagnol, à l'occasion de son second anniversaire. Le comité d'organisation se compose de MM. H. S. Salvant, Jas Hibbs, J. J. Taquino, A. O. Brunet, Nap Mattre, F. Wust et Kober, E. J. Hartman, F. Rock, et L. A. Joachim.

Paragraphes—Tous les nouveaux collecteurs de taxes ont fourni leur cautionnement et attendent l'arrivée de l'auditeur Steele pour entrer en fonctions.

—Le chef de police de Dallas est venu chercher S. Atkinson qui a à répondre à une accusation de vol de $200 commis à Dallas.

—Mardi soir est arrivé, par l'express du Southern Pacific, Y. L. Fu H. K. Fu Hector P. Sawaumara et un domestique. Il est descendu à l'Hôtel St-Charles. L'illustre visiteur est envoyé en mission par l'empereur de Chine, pour étudier notre système de levées et voir s'il n'est point applicable à la Rivière Jaune. Fu Sawaumara va parcourir les Etats-Unis pour étudier tous les grands travaux.

Un matamore terminant un récit :
—Alors, elle m'a flanqué une gifle, comme je n'en avais jamais reçu de ma vie!
Puis il ajoute, en se cambrant et en frisant sa moustache :
—Mais cette fois, au moins, c'était une femme!

Le docteur X.... reçoit la visite d'un client très riche et très avare. Après la consultation, qui dure près de deux heures, ce dernier met une pièce de deux francs dans la main du docteur.
Alors celui-ci, stoïquement :
—Combien faut-il vous rendre?

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Rente française.

Paris, 22 août—Le trois pour cent est coté à 83 francs 57 1/2 centimes.

Le général Boulanger.

Paris, 22 août—Le général Boulanger a été élu le 19 août membre de la Chambre des Députés dans trois départements. Dans le département de la Somme le général a reçu 34,723 voix de majorité; il a obtenu dans celui de la Charente 15,060 et dans celui du Nord 3,585.

A Amiens, capitale du département de la Somme, il y a eu des émeutes pendant la journée le jour de l'élection. Les troupes ont été appelées et obligées de charger le peuple à la pointe de la baïonnette.

Des scènes semblables ont eu lieu à Lille, capitale du département du Nord.

Les journaux républicains déclarent que le succès du général Boulanger aux récentes élections est dû aux réactionnaires qui n'ont pas eu le courage de mettre en avant des candidats de leur parti.

Le journal la *République Française* maintient que l'*Intransigeant*, journal de M. Rochefort et les radicaux sont responsables du résultat des élections.

Les journaux Conservateurs rapportent que le vote qui a élu le général Boulanger, est dirigé contre la République.

Officiers Allemands.

Constantinople, 22 août.—Les officiers allemands qui avaient annoncé leur intention de résigner leurs grades dans l'armée turque, ont consenti à y rester; le gouvernement leur ayant promis une promotion.

La prise de Massouah.

St. Pétersbourg, 22 août—On annonce dans des cercles bien informés que la note de l'Italie relative à la prise de Massouah, n'affecte pas l'attitude de la Russie sur cette question. Cette dernière puissance, dit-on, se conformera aux vues de la Turquie, dont les intérêts sont mis par la prise de Massouah et qui seule peut déclarer l'incident clos.

Le premier ministre Crispi.

Rome, 22 août—Le premier ministre Crispi est arrivé à Friedrichsruhe et a eu une entrevue avec le prince Bismarck.

Le steamer Alsatia.

Londres 22 août—Le steamer "Alsatia" qui est arrivé hier de Baltimore à Cork, est échoué.

Le Deutsche Colonial Zeitung.

Berlin, 22 août—Le *Deutsche Colonial Zeitung* annonce que le général anglais Matthews, qui commande les troupes du Zanzibar a reçu du gouvernement allemand la décoration de l'Ordre de la Couronne. Cela a surpris tout le monde à Berlin, car on a toujours supposé que le général Matthews était hostile aux intérêts allemands.

Le journal la Tribune.

Rome, 22 août—Le journal la *Tribune* écrit que le gouvernement a décidé d'envoyer une nouvelle expédition contre l'Abyssinie.

Ce que pense M. Gladstone de l'affaire du "Times"

Londres, 22 août.—M. Gladstone, parlant devant une députation de libéraux de Burslem, qui lui avait fait présent d'un vase, a dit que le gouvernement avait enfreint toutes les règles de la justice et de l'égalité devant la loi, en refusant à M. Parnell, dans l'affaire des accusations du *Times* contre lui, une enquête par un comité spécial de la Chambre des Communes. Les accusations portées contre lui, a-t-il dit, ont pour conséquence, de tuer à tout jamais, sa situation et son influence. Il doit maintenant être poursuivi sur des accusations vagues. Je ne crois pas à la culpabilité de Parnell, mais le procès peut durer des années, et cela suffit pour le ruiner financièrement. C'est ce que l'on cherche.

Un autre discours de Guillaume II.

Berlin, 21 août—Un rapport semi-officiel du discours prononcé par l'empereur Guillaume au quartier général du premier régiment d'infanterie de la garde, samedi dernier, dit que l'empereur a exprimé sa satisfaction de se trouver devant ce régiment. L'anniversaire de la bataille de St. Privat qui a beaucoup contribué au triomphe de l'Allemagne, a une immense importance pour toute l'armée. Il rappelle nécessairement dans tous les esprits le souvenir de ceux qui ne sont plus. S'il fallait que le régiment se lévât de nouveau, a dit l'empereur, je suis convaincu que ses membres se montreraient, demain, dignes de leurs devanciers d'il y a 18 ans—Le discours a été couvert d'applaudissements.

Dans les montagnes.

Londres, 21 août—Le chef des guides dans les montagnes Dolomiter, est tombé dans un précipice, en voulant sauver des touristes en danger. Il a perdu la vie.

A propos du rejet du traité des pêcheries.

Londres, 22 août—La *Pall Mall Gazette* parlant du rejet du traité des pêcheries, dit : Il est heureux que la mission de M. Chamberlain n'ait pas rendu la difficulté plus sérieuse qu'elle ne l'était avant le discours du sénateur Morgan.

Le rejet du traité reporte le règlement de la question après l'élection présidentielle. Les Anglais ne sont pas plus fous que les Américains et le monde ne se coupera pas la gorge pour un panier de poisson.

Découverte d'un complot indien contre les blancs.

Ottawa, Ont, 22 août.—L'enquête récente faite sur les troubles indiens, le long de la rivière Scheena, Colombie Britannique, a révélé un complot qui avait été tramé dans deux meetings secrets tenus à Kalamax, l'hiver dernier.

Il avait été convenu par les tribus indiennes de massacrer, à un moment donné, tous les colons blancs. Le massacre a été empêché par un des indiens qui, au péril de sa vie, a menacé d'avertir le gouvernement. Le massacre a été alors abandonné.

Réception de M. McKinley.

Atlanta, Georgie, 21 août—La réception de M. McKinley à Chataqua, hier, a été remarquable. Il a été conduit à la plateforme par Henry W. Grady et présenté au public par le juge Howard Van Epps, d'Atlanta, un des plus brillants jeunes orateurs de la Géorgie. Ce qu'il y a de significatif dans cette affaire, c'est que Von Epps est un partisan du tarif pour le revenu. Dans son discours le juge Von Epps a dit : La vérité est que les hommes, intelligents ou non, commencent à se fatiguer de la loi qu'on veut leur imposer et qui consiste à regarder comme traître tout homme qui cherche à se rendre compte des arguments de ses adversaires, pour savoir jusqu'à quel point ils peuvent être, ou ne pas être fondés en raison. M. McKinley a pu devenir un des premiers magistrats de l'Etat, peut-être président, mais il n'a pas voulu faire abdication de ses convictions et de son amitié pour M. Sherman.

Nous pouvons n'avoir pas la même opinion, ne suivre pas le même parti, mais nous respectons toujours ceux qui n'hésitent pas à avouer leur attachement à des hommes comme Lincoln, Grant, Conkling.

Meurtre épouvantable.

Memphis, Tenn., 22 août—Un terrible meurtre a eu lieu ce soir à 9 heures et demie à l'hôtel Peabody.

M. Mack Brown, âgé de 28 ans, résidant de Fulton, Ky., était assis dans la rotonde de l'hôtel causant avec le Dr T. M. Usher, de Fulton aussi, quand un jeune homme s'approcha avec un pistolet à la main et fit feu délibérément deux fois sur Brown. Celui-ci reçut deux balles à la poitrine; Brown s'élança dans le café de l'hôtel sans savoir le nom de celui qui l'avait tiré et en s'écriant : "Je suis blessé," puis il tomba inconscient sur le parquet.

On lui donna immédiatement les soins médicaux, mais le malheureux expira vingt minutes après.

Pendant que Brown essayait d'éviter son assaillant, un monsieur qui se trouvait près de là s'empara du meurtrier et avec l'aide de la police parvint à le désarmer.

On apprit alors que son nom est Louis Lane, employé comme sténographe au bureau de L. & E. Leman. Il est fou. Quand on le questionna à la station de police et qu'on lui demanda pourquoi il avait tué Brown, il répondit : Je sentais ce soir que je devais tuer quelqu'un, alors j'ai pris mes deux pistolets et gagnai le haut de la ville. Je voulais tuer quelqu'un à l'hôtel Peabody, et j'ai tiré sur le défunt parce qu'il me regardait.

WASHINGTON.

CONGRES

Sénat.

Washington, D. C., 22 août—M. Beck a présenté comme amendement au bill du tarif de la Chambre, une section additionnelle suspendant jusqu'à ce que le Congrès en décide autrement toutes les lois relatives au fonds d'amortissement. Référé au comité de finances.

Il a présenté aussi un bill pour rappeler toutes les lois ayant trait au fonds d'amortissement et a demandé qu'on le déposât sur la table, pour attendre la décision sur son amendement au bill du tarif. M. Beck dit que les bons de quatre pour cent que la trésorerie achète ont monté en 5 mois de 125 à 129 et que les bons de 4 1/2 pour cent avaient subi une hausse de 106 à 108 1/2.

Le chirurgien en chef Hamilton

Washington, D. C., 22 août.—Le chirurgien en chef Hamilton est parti ce matin de Washington pour Waycross et Savannah, pour inspecter la station de fumigation, etc.

Le major Ezar B. Kirk, payeur, a été envoyé temporairement à Atlanta, Géorgie.

Cyclone.

Wilmington, Del., 22 août.—Un cyclone s'est abattu cette après-midi sur tout l'Etat, causant des dommages considérables à la propriété. Jusqu'ici il n'y a eu qu'une personne tuée. La perte est évaluée à $150,000.

Tempête.

Baltimore, Md., 22 août—La tempête a été violente dans la partie sud de l'Etat. Le cyclone s'est abattu sur le village Stillpond, comté Kent, et a démoli nombre de maisons. Dix personnes ont été tuées.

Inondations.

Pittsburg, Pa., 22 août.—L'inondation est arrivée à sa limite, les terres basses sont submergées et les dommages aux récoltes sont considérables. D'énormes ponts, des écuries etc., ont été emportées par le fléau.

A Greensburg nombre de personnes ont été obligées de fuir leurs maisons et plusieurs magasins sont démolis.

Convention congressionnelle.

Fort Worth, Texas, 22 août—La convention démocratique du sixième district congressionnel a choisi M. Jos. Abbott comme candidat au Congrès.

Le juge Thurman.

Oakland House, St-Clair Springs, Mich., 22 août—Le juge Thurman se rendra à Port Huron pour prononcer des discours à une grande assemblée démocratique.

Excitation au sujet d'un héritage.

Wichita, Kansas, 22 août.—Une grande excitation a régné ici hier, lorsque la nouvelle a été répandue qu'un des citoyens les plus marquants de Wichita, le Col. J. R. Taylor, avait reçu avis qu'il était un des six héritiers des domaines Brandenburg situés près de Berlin, Allemagne et valant huit millions de piastres.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Haitiame.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 2?.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2me Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 8.
47 Calliope et Frost.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 15, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Tchoupitoulas et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 ... et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
76 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
91 Remparts et Canal.
93 Remparts et Poydras.
94 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rochablave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste Anne et Mire.
243 Manufacture de Stern, Française.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard,
317 Lapeyrouse et Mire.
412 Labarre et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poste de Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Reynes et Dauphine.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Eugène Foulon vs. ses créanciers—No 20,930—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Eugène Foulon soit et est par la présente acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Michel V. Déjan, notaire, à son bureau No 20 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 22ème jour d'août 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être présentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Anatole A. Ker, avocat soit par le présent nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire soit notifié de ces procédures.
Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN. Député greffier.
20 juil—3t—au 22 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Drexel & May vs leurs créanciers—No 24,598—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires sous la raison sociale Drexel & May, composée de Henry Drexel et John C. May, soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant John Bendernagel, notaire en cette ville, le MERCREDI, 29me jour d'août 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et d'élire un syndic et d'agir sur toutes autres affaires qui pourront être présentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que B. F. Thomas, Esq. notaire, soit appointé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 27 juillet 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
31 juil—3t—au 30 août

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.		Départ.	
No 2 Lim. Ex.	7:55 am	No 4 Fast Mail	7:00 am
No 6 Coast	9:05 am	No 6 Coast	3:40 pm
No 1 Fast Mail	7:20 pm	No 2 Lim. Ex.	3:30 pm
No 7 Sund. Exc.	9:25 pm	No 8 Sund. Exc.	7:25 am

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen.	11:00 pm	No 2 Passen.	9:15 am
No 3 Chic. and N. O. Lim.	9:20 am	No 4 St-Louis and Chic. Ex.	5:20 pm
Sunday Ex.	8:45 pm	Sunday Ex.	7:30 am

TEXAS AND PACIFIC.

No 52 Ex.	6:20 pm	No 51 Ex.	8:20 am
No 54 R. R.		No 53 R. R.	
Local	10 00 am	Local	4 00 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited	9:30 am	No 2 Limited	5:00 pm
No 5 Fast line	6:30 am	No 6 Fast line	9:00 pm

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

No. 1	9:00 am	No. 2	5:00 pm
No. 3	6:25 pm	No. 4	8:00 am
No. 5	10:00 am	No. 6	3:45 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, ATLANTIC SYSTEM, MORGAN LINE.

No 19 Califor.	4:00 pm	No 20 Califor.	10:45 am
No 17 Local	7:45 am	No 18 Local	7:20 pm

NEW ORLEANS AND GULF ROAD.

Tous les jours excepté le dimanche—9:00 a.m., 4:00 p.m. | 4 50 pm. Tous les jours excepté le dimanche. Pointe-à-la-Hache: 6:30 a m. 5:00 p m.
Dimanches seulement—Shell Beach 9:30 am; 10:10 a.m. 8:10 pm. Dimanches seulement—6:00 am, 4:00 pm

EAST LOUISIANA R. R.

ABITA SPRINGS COVINGTON.

Le dimanche.

Arrivée ....7:30 pm | Départ........ 7:30 am; Le mercredi.... 7:50 am

Tous les jours excepté le dimanche et le mercredi
Arrivée ....8.30 am | Départ........4:00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

JEUDI, 23 AOUT 1888

Bayou Goula—LAURA LEE, à 12 m
Point Hoomes—MABEL COMEAUX, à 12 m
Port Eads—GRACE PITT, à 9 a m

VENDREDI, 24 AOUT 1888.

Bayou Lafourche—ASSUMPTION, à 12 m
Point Houmas—FANCHON, à 12 m
Bas du fleuve—MAUD M FISH, à 11 a m
Quarantine Station—NEPTUNE, à 11 a m

Les Passes

Port Eads, 22 août ... p. m.—Vent du sud. Temps couvert. Arrivés goëlette Clara I. Deer, capitaine Bedden, d'Utila ... à 1 a m. steamship Morgan, capitaine Westbch. de Galveston. Départs steamship Kon ... pour New York; Harlan pour Bluefields et Clinton pour la Havane.

Marchés.

Paris 22 août—Les rentes 3 pour cent 83 francs 57 1/2c

Liverpool, 22 août. Coton—Bonne demande à des prix sans changement.

Ventes 10,000 balles, dont 1000 pour l'exportation et la spéculation et 8,000 balles coton américain.

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 22 AOUT 1888.

EXPEDIES EN DOUANE

Steamship El Monte Hawthorne New York
Steamship (ang) Historian Baddie. Liverpool.
Steamship (am) City of Dallas, Reed. Puerto Cortez, Livingston et Belize.

ARRIVES.

Steamship (ang) Venezuelan Anson, Liverpool, via les Indes occidentales Colon, etc. (précédemment rapporté à la Quarantaine)
Steamship Morgan Worbck Brabos Santiago via Galveston.
Barque (all) Eudie Ortken, Havane, sur lest (précédemment rapporté à la Quarantaine)
Barque (esp) Barcelona Sintes Havane, sur lest (précédemment rapportée à la Quarantaine)
Brick (mex) Carmen Vargas Laguna Mex (précédemment rapporté à la Quarantaine)
Steamship (ang) Architect Bond Liverpool via les Indes Occidentales le Centre Espagnol (précédemment rapporté à la Quarantaine)

BATEAUX A VAPEUR

Blanks Cornwell, Delahoussaye, Columbia.

EXPORTATIONS

LIVERPOOL—par steamship Historian—327 balles coton 3400 barres plomb 954 sacs maïs, plomb 1215 douves 500 sacs blé 9000 boisseaux blé en grenier 57,000 boisseaux maïs en grenier

PUERTO CORTEZ LIVINGSTON ET BELIZE—par steamship City of Dallas—10,000 pieds bois de charpente 203 colis mélés.

IMPORTATIONS

LAGUNA—par brick Carmen—1650 pièces bois de campêche 72 billots cèdre et acajou. Carlos Madur.

LIVERPOOL—par steamship Venezuelan—4576 paquets cercles à coton à ordre—2 caisses tissus Texas & Pacific RR.

Arrivages de produits.

COLUMBIA—par steamer Blanks Cornwell—3 balles coton (nouveau) 105 sacs graine coton

Par les chemins de fer.

SOUTHERN PACIFIC R R COMPANY 187 balles coton 34 sacs coton en graine 154 barils sucre 770 sacs sucre 96 barils riz 122 barils vin et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—41 balles coton et fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—13 balles coton et fret assorti.

LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—24 balles coton 65 sacs riz brut et fret assorti.

N. ORLEANS AND NORTHEASTERN RR—2 balles coton et fret assorti.

[Par le télégraphe.]

New-York 22 août 1888.

A A. Moulton et Co
Le steamship Hudson capitaine H. R. Freeman, est arrivé lundi soir.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Localité
Actor	Liverpool	La Levée
Panama		Alger
City of Dallas	Belize	1er dist. 15
Clinton	Havane	Alger
El Monte	New York	Alger
Historian	Liverpool	1er dist. 19
Knickerbocker	New York	2e dist. 8
Madrid	Laid up	1er dist. 3e
Obock		Elevator
Parole	Laid up	Alger
Tycho Brahe	Liverpool	rue 3e
Whitney	Vera Cruz	Alger

NAVIRES.

Stephan	Brême	4e dist. 43

BAROQUES.

H L Routh	Brême	4e dist. 40

GOELETTES

R S Loehs	....	2e dist. 17

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans

NEW YORK

Barque Anita Berwind, Bishop	partie 5 août
Steamship Seneca, Quick	parti 15 août
Steamship Louisiana, Gager	parti 18 août
Steamship Chalmette, Adams	parti 21 août
Steamship Excelsior, Higgins	parti 18 août

NEWPORT NEWS, VIE.

Steamship McGregor, Miller	parti 10 août

LIVERPOOL

Steamship Venezuelan, Gillies	parti 7 juillet
Steamship Architect, Bond	parti 14 juil
Steamship Anilean, Highton	parti 21 juillet
Steamship Merchant, Brown	parti 7 août
Steamship Costa Rican, Fost	parti 2 août
Steamship Orator,	parti 11 août
Steamship Yucatan, Sandry	en char. 16 août

ANVERS

Steamship Dupuy de Lome, Dechaille	par. 1 août

BORDEAUX.

Steamship Dupuy de Lome, Dechaille	parti 6 août

BREME

Barque Maria Louise, Behring	en char. 1er août

GENES.

Barque Chiara Penco, Penco	en char. 7 août

CADIX.

Barque San Michelli Ambrosano	partie 1er mai

RIO DE JANEIRO.

Steamship Herschel	partie 9 août
Steamer Trinculo, Amellas	partie 8 juil
Steamship Strabo	en char. 14 août

AVIS AUX CREANCIERS.

Ph. Hoelzel, Jr. & Cie et als. vs. Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 24,124—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Philip Hoelzel, Jr. et Maurice E Brierre, syndics réunis des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
22août—2t 26.31

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Harvey Cree vs. ses créanciers—No 24,558—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Harvey Cree soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. H. Downing notaire, en cette ville, en son bureau, No 29 rue du Camp, le JEUDI 23ème jour d'août 1888, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent être présentées devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du pétitionnaire soient suspendues; et que W. R. Richardson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 juillet 1888
(Signé) N. H. RIGHTOR Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 juil—20 30—août 15 23

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Charles F. Roeling vs ses créanciers—No 24 1?3—Division C—Ordre de Cour—Que Léopold Loeb soit nommé syndic provisoire des créanciers de Charles F. Roeling et que des lettres lui soient accordées comme syndic provisoire sur sa prestation du serment et avoir fourni cautionnement pour la somme de quatre mille cinq cents ($4500) dollars dans les termes requis par la loi, qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, notaire public en cette ville, le JEUDI, 20me jour de septembre 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit Charles F. Roeling et élire un syndic, et qu'Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire et qu'ils soient notifiés de ces procédures.
Nlle-Orléans, 17 août 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN. Député Greffier.
18 août—4t au 20 sept

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La." insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 63 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restât alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. B. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM.
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.

M. Arenstein, F. Alpuente, Joseph Batt, A. Bayhi & Co., W. B. Bell, B. Benjamin & Co., Louis Balloo, L. Bebolet, J. Branden, J. F. Bartholomy, Berubo & Bro., C. Barba, J. A. Blaffer & Co, Jean Ballencie, Samuel Banders, James D. Coleman, Amadie Couturie, Lucy Curtis, Creole Fire Co. No. 9, P. Chase, agent, Eugene Coulon, J. Cassard, J. H. Chipot, Louis Chaplain, Etienne Dubois, Mme Louis De Gallo, T. B. Dunbar, P. Dejan, Arthur Denis, Dominique Doux, O. Drouet, A. Dumestre, Davallier & Co, S. Escoffier, Percival Forgey, F. B. Flattas, J. A. Fernandez, Frits & Branden, J. B. Frank, Gustave Furate, Feiber & Gonenheim, Mme Gust. Fournade, Joseph Gatsinger, T. Generelly, Isadore Geraud, Guidenbow & Kelly, G. H. Gardner & Co., S. Guinault, E. J. Hamilton, J. M. Homans & Co., Mme Anna Hill, C. C. Holtz, Marx Israel, Johnson & Manson, Jeannenaud & Co, B. Jabrens, Harriet Johnson, C. W. Kuilander, Dr E. Kuanenann, Joseph Larrieu, M. Lamason, C. L. Hote & Co, Edward Lischy, Laboutisse & Dobie, T. Lafon, G. A. Lanaux, E. Montense & Co, A. J. Mentein, M. Mann, P. Macon, J. G. Monrose, curator, Chas Massien, Succ. de Philip McCabe, Lucien Malle, A. May, Dr A. Mercier, Michael Meilleur, Norton & Bel, A. Olivier & Co, S. Pablo, Mme Anna Perigue, A. Petti, H. Pedarre, A. Pallacio, P. Pons, A. Quinfo Fils, E. Roger & Co, J. Straus, J. E. Sarracin, G. Schmidt, Strauss, B. Smith, M. Scot, Smith & Go, F. Sancho, D. H. Symart, J. B. Sanoar Schuller, David Stewdt, Mme M. E., E. F. Schmoedore, R. N. Sona, Nicholas Th., A. Tesson, Samuel M. Todd, W. Van Benthuysen, E. Vetster, Philip Vesede, Phiiel Wagner, Wm. Whan, Succ. de Wilkerson & Moerly, B. Wagener, E. L. Zell & Co, A. M. Ageloste, A. Aldator, Joseph Brugera, Dr. I. Bordes, W. R. Bell, adm. aist'r, A. Bodault & Co., Bonier & De Smet, F. Belden, F. Brese, Louis Bauer, M. Beltran, E. E. Bariado, W. Alexandre Bosse, J. A. Borduzat, Compagnie & Lambert, F. Calloway, agent, F. Caro, François Carrera, Cassidy & Miller, F. Cosse, J. Connell, L. Charuet, Herman Curtins, John Crickard, Dubois & Lan aniere, P. Duchenne, A. Delamotte, J. C. Denis, De Sulzer Hart & Co., George Degan, G. M. Doll, M. T. Ductos, A. De Sainte Gene, Manuel Elliott, Florian Flange, Foley, Conger & Co., A. French, Charles Fita, M. Fallez, E. C. Feinour, G. R. Finslay, Joseph Guenghemer, Generelly & Alex, A. Grouchy, Fred Gmel, Mme Arecio Guirand, Heward Gorman, J. Girdel, Herman & Vignes, George How M. D., B. Herreo, Mme Henry Hebert, Succ. Aycock & Co, O. B. Johnson, J. M. Justliman, F. Jaufroid, Emile Kern, Kandig & Co, Angele Léautment, E. Laplace, E. Lavaisson, La Equit. Life Ins. Co., Lang & Bernheimer, Mme J. B. Lepreste Suc., La Ice Manuf. Co., Peter Lamia, Charles Masson, J. Mandin, E. Musgrove agent, C. M. Mangin, Mayman & Laborde, J. Manaud, T. Moreau, Orville Marigny, V. Magnan, E. Maras, Mme Nivette, Frank Oberhauser, H. D. Ogden, exécuteur, S. S. Parmly agent, Prichard & Beckham, Parlane Swanson & Co, A. B. Packard, H. Piffet, Planters Cotton Press, E. Rabasse, J. Reviere, Mme Anna Saron, William Sweete, Southern Ramie Culture Assn., Sauerbacker & Dryer, H. F. Sturcken, Schneider & Zuberbier, J. Siegfriend & Co., S. Sanbury, J. J. Stewart, trésorier, P. Soublet, C. B. Singleton, Alfred Shaw, T. Samazeuth fils, E. A. Terrebonne, S. M. Todd & Co, E. A. Tyler, M. A. Vogel, Jos. A. Vignaud, François Veirin, Adolp Watz, L. A. Wiltz, James Wilson, E. E. White, M. A. Zounate &

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DEPARTEMENT EXECUTIF,
Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante huit mille six cent vingt neuf piastres 75 cents.	468 629 75
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre vingt dix huit mille six cent vingt neuf dollars 75 cents	198 629 75
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887 deux cent soixante dix mille dollars	270 000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886 d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent dix dollars, 87 cents	10,606 87
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix huit mille six cent vingt neuf dollars, 75 cents	198,629 75
Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente six dollars, 62 cents	209,236 62
Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante cinq dollars	80,665 00
Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars, et 62 cents	128,571 62
Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887 et pour ... des réclamations suivantes, savoir: Pour fournitures de bureaux distribuées aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 132 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars et 9 cts.	3,195 09
Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents	100,241 68
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents	103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane en la Ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D. 1888.

{L S}

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

L'annuaire de Soards.—Cet important ouvrage renfermant toutes les informations qui peuvent désirer sur la Nouvelle Orléans ainsi qu'un état industriel, commercial et administratif de celle-ci, vient de paraître (1888), comme toutes les années précédentes. M. L. Soards en est l'éditeur depuis une vingtaine d'années.

On ne saurait nier que le produit de la vente d'un livre de ce genre ne couvre jamais les frais auxquelles entraîne sa publication; c'est donc sur le patronage des négociants qu'a compté M. Soards, non seulement en leur vendant un exemplaire de son annuaire, mais encore en y publiant les annonces de leurs maisons de commerce.

Les étrangers, on le sait, jettent les yeux sur un *Directory* dans le but de se parfaitement renseigner sur la ville qu'ils visitent, pour savoir si les affaires y sont brillantes, si ses habitants sont actifs, entreprenants.

Le négociant qui omet de publier une annonce dans cet annuaire méconnaît ses intérêts.

Aucun exemplaire ne s'en vend hors du bureau de l'éditeur. Ainsi donc, l'homme d'affaires qui n'y a pas souscrit s'est exposé à en être privé. Le livre se vend $6. S'il arrivait à quelque personne d'en vouloir un exemplaire mais tenant que la rentrée des listes s'est faite, elle aurait à en faire la demande, par carte postale ou autrement, à l'éditeur, Allée Commerciale, 6.

L'ABEILLE

— DE LA —

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— AVEC UNE —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— LE —

SAMEDI MATIN

— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:

73.....CHARTRES.....73